



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 3135

## Texte de la question

Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur les conduites addictives en milieu professionnel. Celles-ci ne se cantonnent plus uniquement à l'alcool et au tabac. L'Observatoire français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a récemment mis en lumière une recrudescence inquiétante de la consommation de drogues dures, et notamment de cocaïne, au sein des entreprises. Liée notamment à une baisse des prix et à une cadence accrue du rythme de travail, la consommation de ce type de stupéfiants s'est démocratisée et semble désormais toucher la plupart des catégories socio-professionnelles. Les politiques de prévention, d'accompagnement et de protection du personnel au sein des entreprises sont encore trop peu nombreuses. La vigilance particulière portée deux seuls postes à risques devrait s'étendre à l'ensemble des salariés. Car la consommation régulière de drogues dures, outre qu'elle nuit gravement à la santé, peut également engendrer des absences répétées au travail, provoquer des conduites dangereuses et causer des problèmes relationnels avec ses collègues. Elle lui demande donc s'il serait possible de modifier le Code du travail afin d'inciter les entreprises à développer des actions de prévention relatives à la consommation de drogues dures, à l'instar de ce qui a déjà été fait pour sensibiliser deux méfaits de l'alcool et du tabac.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Joëlle Ceccaldi-Raynaud](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3135

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** Santé, jeunesse et sports

**Ministère attributaire :** Travail, relations sociales et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 août 2007, page 5246

**Question retirée le :** 13 novembre 2007 (Retrait pour cause de question identique)